

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GROSMAGNY

Nombre de membres

En exercice : 14
Présents : 10
Absents représentés : 2
Votants : 12

Date de la convocation

16/05/2022

Date d'affichage

16/05/2022

au siège de la Mairie

Séance du : 19 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le dix neuf Mai à vingt heures le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léguillon Maurice, Maire.

Etaient présents : Léguillon Maurice – Laemlin Patricia – Oternaud Eric – Chaumerliac Agnès- Collin Bernadette – Heintz Natacha – Besson Martine – Barré Edmond - Barberet Yannick - Petit-Prêtre Virginie

Etaient représentés : Naas Christan représenté par Léguillon Maurice- Peltier Laura représentée par Barberet Yannick

Etaient excusés : - HERVE Yves Laurent - Perrez Thierry

Secrétaire de séance : Petit-Prêtre Virginie

APPROBATION DE LA SEANCE DU 14 Avril 2022

Monsieur le maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler concernant les différents points traités lors de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du Conseil municipal du 14 Avril 2022 est adopté à l'unanimité.

N° 2022-05-01

MARCHE REHABILITATION D'UNE FERME AUBERGE EN MAGASIN ET ATELIERS DESTINES AUX PRODUITS ALIMENTAIRES LOCAUX ET D'UN RESTAURANT A GROSMAGNY –

Rapport d'analyse de l'appel d'offre des lots 06 et 08

Monsieur le Maire expose que, s'agissant de l'appel d'offres relatif aux travaux de réhabilitation d'une ferme auberge en magasin et ateliers destinés aux produits alimentaires locaux et d'un restaurant les offres des lots 06 et 08 ont été étudiées par la Commission d'appel d'offres.

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-21,

Après étude du compte rendu de la Commission d'appel d'offres et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Retient les entreprises suivantes :

LOT 06 MENUISERIE EXTERIEURES PVC

Entreprise METTEY 25420 BART

Pour un montant de 17 682.34 euros HT soit 21 218.81 euros TTC

LOT 8 PLÂTRERIE ISOLATION PENTURE FAUX PLAFONDS
Entreprise CAMBI 90000 BELFORT
Pour un montant de 68 687.50 €uros HT soit 82 425.00 €uros TTC

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la suite de ces travaux.

N° 2022-05-02

DESIGNATION CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :
Mme Virginie Petit-Prêtre en tant que correspondant communal sécurité routière.

N° 2022-05-01 Rapport d'analyse de l'appel d'offre des lots 06 et 08

N° 2022-05-02 Correspondant communal – Sécurité routière

Signature des membres présents

LEGUILLON Maurice	NAAS Christian Procuration à LEGUILLON Maurice	PELTIER Laura Procuration à BARBERET Yannick
PETIT-PRÊTRE Virginie	PERREZ Thierry	HEINTZ Natacha
LAEMLIN Patricia	HERVE Yves Laurent	OTERNAUD Eric
	CHAUMERLIAC Agnès	BARRE Edmond
BESSION Martine	COLLIN Bernadette	BARBERET Yannick